

COMMUNE DE SAUVETERRE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 novembre 2012

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs GAUTHIER D, VERGES J.C, Adjoint
Messieurs, AGRET R., BENOIT M., CHERUEL, RICARD G., RICHARD B., RIEU P., Conseillers
Municipaux.

Procurations de :

COUDERC V. à DEMANSE J.- DELAFONTAINE C. à RICARD G.- NIBOUCHE B. à GAUTHIER
D.- REBIERE P. à BENOIT M.

Absents : CHATENOU D., DARLIX L.P., DENIS H., MALINAS C.,

Secrétaire de Séance : BENOIT M.

**OPERATION POLE SOCIO CULTUREL JEAN FERRAT – CONTRAT DE PRET
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.**

Monsieur le Maire informe que par courrier reçu ce jour le 16 novembre, la Caisse des Dépôts
et Consignations nous informe d'un accord de principe sur le financement de l'opération
« Jean Ferrat ».

Il s'agit d'un montant de 1 000.000 Euros sur une durée de 15 ans au taux d'intérêt actuariel et
non progressif de 3,92 %. Comme cela vous a été présenté lors du conseil municipal
précédent, cette offre nous est garantie jusqu'au 27 novembre prochain c'est pourquoi il est
obligatoire de solliciter une nouvelle fois le conseil municipal. Bien entendu, il s'agit là
encore d'un accord de principe avec toujours la même ligne de conduite qui vous a été
argumentée lors du dernier conseil.

Il est précisé également que le dossier de prêt de la CDC a été transmis pour analyse à M.
ANDRIEU de la Sté ORFEOR.

Adopté à la MAJORITE

Ont voté contre

Madame DELAFONTAINE – Messieurs RICARD et VERGES

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°5

Le site internet est désormais géré en direct par la collectivité. L'agent principalement attaché
à cette fonction dispose du même matériel informatique depuis au moins six ans. De ce fait,
les modifications ou les insertions qui lui sont demandées de faire sur le site sont difficiles et
parfois impossibles.

Nous préconisons donc l'achat d'un outil informatique plus performant qui sera plus rapide.

Un devis nous est proposé par MICRODEP, société assurant la maintenance de notre parc
informatique au prix de 980 Euros.

Pour permettre l'achat de ce matériel, il conviendrait de procéder à une décision modificative
pour affecter des crédits à l'opération 1002 compte 2183.

Adopté à l'UNANIMITE

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°6

Conformément à nos engagements passés lors de la réalisation des jardins de Montsauve, nous devons procéder au paiement de la rétrocession du terrain acquis par la société Sud Invest. Le solde de cette opération ayant été affectée à l'opération 1032 « réalisation d'un pôle socio-culturel ».

Il convient de procéder à une décision modificative.

Affecter la somme de 41.500 € au compte 2111 de l'opération 1006 « opération les jardins de Montsauve »

Retirer la somme de 41 500 € du compte 2313 de l'opération 1037 « réalisation d'un pôle socio-culturel »

Etant précisé que la somme de 41 500 Euros est détaillée comme suit :

40 000 € correspondant au prix d'achat du terrain

1 500 € correspondant aux frais d'acte

Adopté à l'UNANIMITE

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, MONSIEUR LE MAIRE MET FIN A CETTE SEANCE

**Le Maire,
JACQUES DEMANSE**

